

Délibération n° 26-0201

CFVU DU 05 FEVRIER 2026

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2025.

- **La commission formation et vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 05 février 2026 réunie sous la présidence de Madame Jane Sadran, vice-présidente de la CFVU,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

DÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2025.

Article 2

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

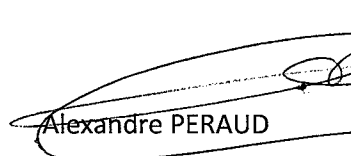
Article 3

La présente délibération sera transmise à Monsieur le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 05/02/2026.*

Présents	17
Représentés	9
Suffrages exprimés	26
Pour	26
Contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,



 PRÉSIDENCE

Publié le : 17/03/26

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux 16/03/26

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION **ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE** **- Séance du 26 novembre 2025 -**

Etaient présents :

Mme DURRANS, M. FOUCAUD, M. LE BOURDONNEC, Mme. MEYER, Mme PETIT, Mme PINEDE, Mme SADLAN, Mme SANTA CRUZ, Mme BIRAUD, Mme GROULT, M. CADET, M. LUTARD, M. PETIT, M. PIERRE-ANILLO, Mme VENANT-BOUANANI.

Etaient représentés :

M. ESTEVE, M. HOFFMANN, M. MBONDOBARI, M. ARCELIN, M. MAURIN, Mme AGUERA-GUSMAN, M. FERNANDEZ, Mme SCHALLER.

Etaient invités :

M. BARDET, Mme COMONT, M. LOPEZ, Mme MIRAS, Mme MICHEL, M. VALAT.

Mme Sadran ouvre la séance à 9h10.

Nombre de membre présents	15
Nombre de membres représentés	8

Mme Sadran présente ses excuses pour le dépôt tardif de certains documents sur le bureau virtuel, lié à quelques difficultés pour collecter les informations nécessaires pour cette CFVU. Elle précise également que des problèmes de visibilité de certains documents ont été signalés, notamment ceux relatifs aux capacités d'accueil du deuxième cycle ; un affichage complémentaire sera assuré au moment de leur vote.

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2025

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

☞ La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025.

II/ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNIVERSITÉ DE LAVAL AU CANADA RELATIVE AU PROGRAMME BIDIPLOMANANT EN AMENAGEMENT

Mme Michel présente la convention relative au programme bidiplômant en aménagement entre le master Urbanisme de l'UBM et la maîtrise professionnelle en Aménagement du territoire et développement régional de

l'université Laval. Conclue pour une durée de trois ans (septembre 2026-31 août 2029), cette convention permet aux étudiants des deux établissements d'effectuer une année d'études dans l'université partenaire. Les étudiants

des parcours « Stratégie, projet et maîtrise d'ouvrage » (UPSMO) et « Paysage, évaluation environnementale et projets de territoire » (UPEPT) du master aménagement obtiennent, à l'issue du cursus, le diplôme de maîtrise en urbanisme de l'Université Laval en complément du diplôme de l'UBM.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➤ La CFVU approuve la convention de partenariat entre l'université Bordeaux Montaigne et l'université de Laval au Canada relative au programme bidualmant en aménagement

III/ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET LE CONSERVATOIRE DE BORDEAUX – JACQUES THIBAUD RELATIF À L'ACCUEIL RÉCIPROQUE D'ÉTUDIANTS DES LICENCES DU DÉPARTEMENT DES ARTS D'UBM ET DES ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE DE BORDEAUX

Mme Sadran présente la convention de partenariat pédagogique permettant aux étudiants des licences du département des arts d'UBM de participer à différents événements liés aux arts du spectacle organisés par le conservatoire de Bordeaux – Jacques Thibaud. En contrepartie, l'UBM propose un programme de cours magistraux à destination des élèves du conservatoire.

M. Valat précise que ce partenariat est simple à mettre en œuvre puisqu'il n'y a pas d'échanges financiers entre les deux partenaires, pas d'inscriptions administratives et pas d'évaluation pour les étudiants qui participeront à ce programme, seules des inscriptions pédagogiques étant prévues.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➤ La CFVU a émis un avis favorable à la convention de partenariat entre l'Université Bordeaux Montaigne et le Conservatoire de Bordeaux relatif à l'accueil réciproque d'étudiants des Licences du département des Arts d'UBM et des élèves du Conservatoire de Bordeaux.

IV/ OUVERTURE ET FERMETURE DE PARCOURS POUR LA RENTREE 2026

Mme Sadran rappelle que les dialogues de formation (DOF) d'automne viennent de se tenir. Dans ce temps d'échanges avec les formations, la cellule d'aide au pilotage accompagne les équipes pédagogiques et leur donne des indicateurs comme l'évolution des effectifs et le taux de réussite et d'insertion professionnelle. Ces échanges peuvent conduire à envisager la création de nouvelles formations ou, le cas échéant, la mise en pause de certaines d'entre elles.

M. Petit regrette que l'ensemble des documents relatifs aux ouvertures et la fermeture des formations n'ait pas été déposé en amont de la CFVU dans l'espace partagé.

M. Valat répond que les échanges en dialogue offre de formation ont été tardifs cette année, ce qui explique les retards de communication des documents.

Mme Sadran annonce les fermetures de formation retenues à l'issue des dialogues offre de formation :

- Le parcours de licence « Anglais-Philosophie » avec une fermeture progressive à compter de la rentrée 2026. Elle précise que depuis plusieurs années il a été constaté une baisse progressive des effectifs notamment entre la L1 et la L3, un manque de lien entre les deux disciplines évoquées régulièrement lors des conseils de perfectionnement et des difficultés exprimées par le département d'anglais dans la gestion

de cette formation. Elle annonce que le département de philosophie a un projet de parcours internationalisé pour la prochaine offre de formation ;

- Le parcours de Master 2 « Linguistique des langues d'Asie Orientale » avec une fermeture définitive à la rentrée 2026 suite au départ d'UBM de la seule enseignante spécialiste dans ce domaine ;
- Le master « Études anglophones et germanophones » avec une fermeture progressive à partir de la rentrée 2027 du fait du très faible effectif depuis plusieurs années, avec parfois aucune candidature confirmée sur la plateforme MonMaster ;
- Les licences bi disciplinaires « Information communication Espagnol » et « Information communication Allemand » feront l'objet d'une fermeture progressive à compter de la rentrée 2027. Cette fermeture est la conséquence de stratégies divergentes entre le département ISIC et les départements de langues concernés. Un aménagement ad hoc devra être prévu pour pouvoir délivrer ces diplômes aux dernières promotions de L3 puisque ces formations ne seront plus proposées dans la nouvelle ODF ;
- La licence 3^{ème} année « Information territoriale » (L3 suspendue) avec une fermeture définitive à la rentrée 2026. Cette formation a rencontré des difficultés à recruter des apprentis car ce niveau de recrutement ne correspondait pas aux attentes des partenaires territoriaux (Cf. ci-dessous) ;
- La transformation dans la mention de master communication publique et politique avec fermeture progressive du parcours « communication publique et politique » à compter de la rentrée 2026 et son remplacement par le parcours « Communication politique, publique et territoriale ». Il s'agit d'élargir et d'enrichir la mention avec une dimension territoriale qu'il y avait dans la L3 suspendue « Information territoriale ».

Par ailleurs, le devenir de la licence « Danse » est en cours de discussion car le partenariat avec le Pôle d'Enseignement Supérieur de Musique et de Danse Bordeaux Nouvelle-Aquitaine (PESMD) va être modifié suite à la fusion du PESMD et du pôle Aliénor ;

M. Petit s'interroge sur la capacité d'accueil pour la licence « Anglais-Philosophie » qui figure sur le document relatif aux capacités d'accueil du 1^{er} cycle, alors que cette formation va fermer.

M. Valat précise que la décision de fermeture de cette licence a été actée hier par le département de philosophie. Le document va donc être modifié et le vote portera sur le document modifié.

M. Pierre-Anillo s'interroge sur le nombre de places que représente la fermeture de ces formations.

M. Valat attire l'attention sur la distinction à faire entre la capacité d'accueil et les effectifs réellement inscrits. La capacité d'accueil en L1 Anglais-Philosophie est de 40 places mais il y a beaucoup moins d'inscrits. De plus la capacité d'accueil des parcours qui vont fermer sera reportée sur les autres parcours comme c'est le cas en master Sciences du langage, master Communication politique, publique et territoriale et la licence information communication (parcours général).

- Résultat du vote sur l'ouverture du parcours Communication politique, publique et territoriale de la mention de master « Communication publique et politique » :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	15
Contre :	8

☞ ***La CFVU a émis un avis favorable à l'ouverture du parcours Communication politique, publique et territoriale de la mention de master « Communication publique et politique ».***

- Résultat du vote sur les fermetures de formations :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	15
Contre :	8

☞ ***La CFVU a émis un avis favorable à la fermeture progressive à la rentrée 2026 du parcours de licence Anglais-philosophie et du parcours de master Communication publique et politique, à la fermeture progressive à***

la rentrée 2027 des licences bi disciplinaires « Information communication Espagnol » et « Information communication Allemand, à la fermeture définitive du parcours de Licence 3^{ème} année Information territoriale et du parcours de Master 2 Linguistique des langues d'Asie Orientale.

V/ DOSSIER D'ACCRÉDITATION DES MASTERS ENSEIGNEMENT ÉDUCATION (M2E)

M. Bardet explique que ces masters sont destinés à remplacer les masters MEEF. Le master MEEF 1^{ère} année disparaîtra dès la rentrée prochaine et sera remplacé par les M2E qui aura pour vocation d'accueillir les lauréats de licence 3^{ème} année. Le master MEEF 2^{ème} année sera quant à lui, supprimé à la rentrée 2027. A défaut de parution de l'arrêté à ce jour, le travail se base sur le projet d'arrêté du 09/09/2025 qui fixe le cadre national du M2E ainsi que sur le cadrage de la formation et sur le référentiel des formations.

Il indique que l'UPPA et UBM demande une co-acréditation avec l'UBx sur les M2E. Un comité de pilotage des M2E qui comprend 24 membres (6 par partenaire - Rectorat, UB, UPPA et UBM) s'est réuni pour la 1^{ère} fois le 04/11/2025 afin de présenter le projet. L'idée est de présenter des maquettes communes pour tous les parcours et toutes les mentions.

M. Valat indique que le paramétrage de Mon master est en cours, bien que l'université ne dispose pas encore de tous les textes officiels et que les conseils des établissements doivent encore se prononcer sur l'ouverture de ces parcours. Ces formations ont vocation à accueillir les lauréats du concours, mais il a été décidé, selon les disciplines, de pouvoir également accueillir des non lauréats, ce qui génère des difficultés dans la gestion de ces formations. Les capacités d'accueil concernent principalement les formations qui accueillent des non lauréats, les lauréats étant automatiquement inscrits dans la formation. La principale difficulté réside dans le calendrier : au moment où les étudiants postuleront sur Mon Master, ils ne sauront pas s'ils ont validé ou non le concours. Des discussions sont actuellement en cours avec le ministère pour déterminer si ces formations seront ouvertes uniquement au moment de la procédure complémentaire. Il rappelle qu'à partir du moment où la commission valide les résultats dans Mon Master, elle ne peut pas revenir en arrière, ce qui pose problème puisque les résultats des lauréats ne seront pas connus. L'incertitude demeure également sur les dates de publication des résultats du concours. Tout se construit au fil de l'eau.

M. Bardet précise que l'idée au départ d'établir une simple convention de partenariat a rapidement été abandonnée au profit d'une co-acréditation qui permet à l'université de conserver la main sur la diplomation et sur la construction des maquettes. Les parcours concernés pour le M2E à UBM sont l'Histoire-Géographie, les lettres, la Philosophie, l'Anglais, les Arts plastiques et le Basque.

La capacité du portail (COL) concerne les non lauréats aux concours en L3 qui souhaitent valider le M2E et représenter le concours en 1^{ère} ou en 2^{ème} année ou bien des personnes voulant enseigner, sans pour autant présenter le concours. La COL est fixée volontairement bas car il y sera toujours possible de l'augmenter durant la procédure (mais pas de la baisser). Il n'y aura pas d'ouverture aux non lauréats pour les parcours de philosophie et probablement pour celui d'histoire-géographie.

Selon le projet d'arrêté du 09/09/2025, la structure du M2E s'organise en 6 blocs, dont un dédié aux langues et un autre au stage. Des discussions sont en cours pour relever la part du disciplinaire car les étudiants de L3 ne sont pas tous suffisamment armés en termes de maîtrise de la discipline pour pouvoir enseigner et être en responsabilité dès le M2. Il indique que pour la partie disciplinaire (bloc 1), il souhaiterait un minimum de 96 heures de disciplinaire par année master.

Dès la rentrée 2026, il faudra ouvrir simultanément les M1 et les M2 puisque les étudiants de M1 MEEF qui passeront le concours d'enseignement de L3 cette année pourront intégrer le M2 M2E.

Les lauréats au concours de L3 seront rémunérés. En M1 ils auront le statut d'élèves fonctionnaires et effectueront un stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) de 12 semaines (5 au semestre 1 et 8 au semestre 2). En M2, ils auront le statut de fonctionnaire stagiaire et effectueront 18 semaines de stage en responsabilité à mi-temps. Les lauréats auront le Rectorat comme employeur et devront être présents en cours et en stage avec contrôle d'assiduité dès le M1, avec retenue sur salaire en cas d'absence et fiche quitus pour le stage. Le passage de M1 en M2 pour les lauréats sera validé par une commission académique où le Rectorat sera représenté.

Les non lauréats seront en stage pour 8 semaines seulement, car le Rectorat n'aura pas les moyens de les rémunérer ; il s'agit donc d'une période inférieure à la durée légale ouvrant droit à une gratification. Les 4 semaines restantes seront dédiées à la préparation du concours.

En M2, possibilité pour les non lauréats d'effectuer des stages en responsabilité, l'équivalence de l'alternance serait donc maintenue. S'ils ne souhaitent pas être en stage en responsabilité, ils devront faire 308 heures en stage filé.

M. Bardet fait un point sur les Lettres classiques où après concertation auprès des différentes équipes et des deux vice-présidents de la CFVU de l'UBM et l'UPPA, il a été décidé d'une alternance des formations entre les 2 établissements pour dispenser la formation. En 2026, le M1 serait ouvert à l'UBM.

Mme Santa-Cruz demande si les étudiants devront s'installer à Pau l'année où le concours y sera préparé et s'ils devront revenir sur Bordeaux l'année suivante en cas d'échec, ou bien si la formation sera dispensée en distanciel.

M. Bardet répond qu'il n'y aura pas de distanciel et les enseignants ne souhaitent pas se déplacer. Des points restent encore à discuter entre les deux équipes.

M. Petit estime que c'est une décision un peu précipitée et que cela risque de coûter très cher aux étudiants. Pour les non lauréats qui ne sont pas rémunérés, le poids économique est encore plus grand.

Mme Sadran explique qu'il s'agit d'un compromis trouvé après négociation car chaque université souhaitait garder cette formation mais aucun collègue ne voulait se déplacer, ni faire du distanciel.

M. Bardet ajoute que chacune des deux universités aurait souhaité garder cette formation. Mais compte tenu de la carte académique et des seulement 10 places en lettres classiques, et sans ressources suffisantes pour ouvrir deux formations dans l'académie, la solution la moins défavorable est de mettre en place une rotation. A Pau, le master recherche est également en jeu.

Mme Santa-Cruz estime que la solution la moins défavorable serait de faire se déplacer les enseignants.

M. Petit demande s'il n'est pas envisageable de prévoir des aides financières pour les étudiants qui devront se déplacer.

M. Pierre-Anillo demande si ce sont des raisons financières qui ne permettent pas de maintenir les deux formations.

M. Bardet précise que cela est lié à la carte de formation établie par le Rectorat.

Mme Santa-Cruz demande d'une part ce que vont devenir les étudiants du CAFEP et d'autre part comment les étudiants du M2E pourront passer l'agrégation alors qu'ils ont un engagement d'au moins quatre années.

M. Bardet indique qu'il se renseignera sur la question du CAFEP, point qui n'a pas été abordé. Il précise néanmoins que les questions relatives à la mobilité internationale, au report de stage et au doctorat, sont en discussion à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle. Beaucoup de questions restent encore sans réponse.

M. Valat rappelle que l'université est soumise à des contraintes calendaires avec la saisie dans Mon master en décembre et espère donc que les discussions en histoire-géographie aboutiront rapidement à une décision.

Mme Groult demande comment la capacité d'accueil a été définie en histoire-géographie s'il n'y a pas encore eu de discussion.

M. Bardet indique avoir consulté les responsables de parcours pour la capacité d'accueil. Il annonce que les équipes d'histoire-géographie de l'INSPE souhaitent l'ouverture aux non lauréats et que cela crée des tensions avec le département d'histoire d'UBM qui n'y est pas favorable.

Mme Meyer indique que le département de géographie souhaite former au concours les non lauréats.

M. Valat demande s'il est prévu dans le parcours des non lauréats des heures dédiées à la préparation au concours.

M. Bardet répond que ce seront uniquement les heures prises sur les quatre semaines de stage. Il rappelle qu'il y aura deux publics différents parmi les non lauréats. Le public qui a raté les concours qui passera dans Mon master où leur dossier sera étudié pour déterminer s'il convient de leur donner une seconde chance de préparer le concours

en M1 et de passer en M2 en tant que lauréats. Mais il y a aussi un autre public, de plus en plus important, qui ne souhaite pas passer le concours, qui ne veut pas être mis au mouvement et qui souhaite valider ce master pour pouvoir enseigner en tant que contractuel auprès du Rectorat.

Mme Sadran fait remarquer que c'est justement pour cette raison que les collègues d'histoire ont un positionnement de principe car ils ne souhaitent pas précariser le métier.

M. Bardet estime qu'une rencontre avec les collègues de l'INSPE devrait être organisée, rencontre à laquelle la géographie devrait être associée.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	9
Contre :	14

➤ La CFVU a émis un avis défavorable au dossier d'accréditation master enseignement et éducation (M2E)

VI/ CAPACITÉS D'ACCUEIL 2026 POUR L'ADMISSION EN 1^{ÈRE} ANNÉE DE 1ER CYCLE

Mme Sadran rappelle que comme chaque année, les capacités d'accueil doivent être soumises aux votes et indique que des ajustements à la marge sont proposées pour 2026. Elle précise que l'université a rencontré le Rectorat qui a demandé à ce que l'on réfléchisse, à l'avenir, à des capacités d'accueil plus réalistes car cela fausse les statistiques et peut nuire à l'image de certaines formations auprès du ministère en termes de réussite et d'attractivité car elles sont incohérentes en considération des étudiants qui s'inscrivent réellement dans certaines formations. Il faudra que cette discussion soit menée dans un bureau de la CFVU dans les mois à venir. Elle rappelle par ailleurs que la décision finale concernant les capacités à l'entrée dans le 1^{er} cycle relève du Rectorat.

M. Valat indique, qu'afin de faciliter la lecture du document, il a été rajouté des éléments d'appréciations. Il prend l'exemple de l'histoire où la capacité d'accueil est à 280 alors que l'on n'arrive même pas à 200, en termes d'effectifs inscrits. Un constat identique est fait sur d'autres formations. Il estime qu'il n'est pas bénéfique d'annoncer des capacités d'accueil bien plus élevées que notre capacité à recruter. L'idée est donc d'être plus en adéquation avec notre recrutement.

Mme Petit ajoute que la capacité d'encadrement des formations doit également être prise en compte dans cette réflexion.

M. Petit demande ce que représente le taux de pression.

M. Valat précise que le taux de pression correspond au rapport entre le nombre de candidatures et le nombre de places proposées. S'il y a 7 candidats pour une place, le taux de pression est à sept.

M. Petit souligne que certaines formations ont un taux de remplissage supérieur à 100% de la capacité annoncée.

M. Valat évoque une gestion des recrutements parfois compliquée. Il indique qu'à partir du moment où les candidatures excèdent la capacité d'accueil on a l'obligation, dans la plateforme, d'ordonnancer les candidatures. Il précise que lorsqu'on détermine les critères généraux d'examen des vœux (CGEV), il existe 3 types de modalités de recrutement. Les formations peuvent ordonnancer les candidatures, soit sur étude de dossier, soit sur étude de dossier avec entretien. Mais certaines formations font le choix de ne pas examiner les candidatures, ce qui fait l'objet d'un courrier dérogatoire au Rectorat. Mais sans examen de candidatures, la formation doit accepter de prendre tous les candidats qui se présentent. Il arrive donc parfois que l'on ait plus de candidats acceptés que de capacité.

M. Petit fait remarquer que la majorité des formations sont à plus de 80% de taux de remplissage et se demande en quoi ces capacités sont si irréalistes et pourquoi les baisser.

Mme Petit prend l'exemple de la formation en science du langage où le taux de remplissage n'est pas réaliste. Il apparaît à 80% mais en réalité avec les redoublants et les étudiants Erasmus le taux de remplissage est à 100% et il n'y a pas assez d'enseignants pour encadrer plus d'étudiants.

M. Valat estime que ce qui doit guider notre réflexion sont tous les taux de remplissage qui sont relativement faibles et qui ne renvoient pas un bon signal au Ministère. On devrait avoir des taux de remplissage entre 90% et 100%. Il faut que la capacité d'accueil soit fixée en fonction de notre capacité d'encadrement pour accueillir les étudiants dans de bonnes conditions.

Il présente les modifications pour 2026 :

- En « Histoire des mondes anciens », une légère baisse (37 places proposées au lieu de 40) afin d'être au plus près des effectifs réels et en intégrant notamment les étudiants en césure ;
- La licence « Anglais-Philosophie » ne figurera plus dans le document final, la formation étant suspendue à la rentrée ;
- En Musicologie, il y a eu un lissage des effectifs entre la licence « Musique et musicologie » et la licence « Interprétation-crédation » qui est un nouveau parcours, tout en restant sur une même capacité globale ;
- La création de la licence « Professorat des écoles » (LPE) avec une capacité globale à 60 places, réparties à parts égales entre l'UBM et l'Université de Bordeaux dans le cadre de la co-accréditation.

M. Petit indique que les élus étudiants de la liste UNEF-EBM, s'opposent à la fermeture de la licence « Anglais-Philosophie » et voteront donc contre ces capacités d'accueil proposées.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	15
Contre :	8

➤ *La CFVU a émis un avis favorable aux capacités d'accueil 2026 pour l'admission en 1^{ère} année de 1^{er} cycle.*

VII/ CAPACITÉS D'ACCUEIL 2026 POUR L'ADMISSION EN 1^{ÈRE} ANNÉE DE 2^{ÈME} CYCLE

M. Valat indique que les changements mineurs en master sont liés la prise en compte des césures. Mais la problématique majeure rencontrée en master est l'encadrement des mémoires. Cela est d'autant plus difficile en histoire où les capacités d'accueil sont assez élevées avec un nombre d'encadrant insuffisant. C'est donc une des raisons pour laquelle les formations demandent à baisser leurs capacités d'accueil. Pour le master « Transitions, innovations et environnement du XVI^{ème} siècle au XXI^{ème} siècle » qui a depuis plusieurs années un taux de remplissage faible, la capacité a été diminuée avec pour objectif d'atteindre un remplissage à 15 qui est la capacité normale pour un master 1^{ère} année tout et de renforcer la communication pour attirer d'autres publics que les étudiants d'UBM car la thématique liée aux transitions est vraiment porteuse.

Mme Meyer s'étonne qu'en master INTERNATIONAL MASTER OF AFRICAN STUDIES la capacité d'accueil soit à 10 alors qu'elle est à 5 habituellement.

M. Valat s'engage à vérifier cette donnée. Il précise que pour le M2E il y a la capacité d'accueil totale de la formation et la capacité qui est déterminée en fonction de la place que l'on souhaiterait laisser aux non lauréats. Mais comme un avis négatif a été donné à l'accréditation du M2E, ses capacités restent suspendues au choix du conseil d'administration du 19 décembre. Il rappelle toutefois qu'à partir du moment où un master est ouvert uniquement aux lauréats du concours, il n'a pas besoin de recrutement dans Mon master puisque l'admission est automatique.

M. Pierre-Anillo considère que le problème des capacités d'accueil est pris à l'envers et qu'au lieu de les baisser pour des raisons de sous encadrement et de pénaliser les étudiants, on devrait augmenter le nombre d'enseignants. C'est donc la raison pour la liste « Le poing levé » votera contre.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	17
Abstention :	6
Pour :	15
Contre :	2

➡ **La CFVU émet un avis favorable aux capacités d'accueil 2026 pour l'admission en 1^{ère} année de 2^{ème} cycle**

VIII/ LES ATTENDUS LOCAUX ET LES CRITÈRES GÉNÉRAUX D'EXAMEN DES VŒUX POUR L'ADMISSION 2026 EN 1^{ÈRE} ANNÉE DE 1^{ER} CYCLE

M. Valat rappelle que les commissions d'examen des vœux fondent leurs décisions sur la base des critères généraux décidés en CFVU. Il indique que le choix a été fait de définir ces critères de la manière la plus précise possible, pour établir le degré d'importance de chaque critère et faciliter ainsi l'ordonnement des candidatures. Il précise que les critères sont aussi déterminés par rapport aux données disponibles dans Parcoursup. Il souligne qu'il ne faut pas confondre les éléments qui sont pris en compte pour les évaluations des critères et les critères eux-mêmes. À titre d'exemple, les notes de français ne sont pas des critères en elle-même ; elles sont utilisées pour évaluer l'expression écrite ou orale, notamment à partir des notes anticipées du baccalauréat. Il rappelle également que le ministère définit, pour chaque mention, des attendus nationaux constituant des prérequis à l'entrée en formation. Les formations peuvent toutefois décider, à titre informatif pour les candidats, de prendre des attendus locaux, lesquels peuvent être soit plus restrictifs, soit plus larges que les attendus nationaux.

Enfin, il indique que le document distingue, d'une part, les formations ayant fait le choix de ne pas classer les candidatures, lesquelles devront accepter tous les candidats même s'il y a plus de candidats que de places disponibles, et, d'autre part, les formations qui procédant à un ordonnancement des candidatures, sur dossier ou sur dossier et entretien. Il précise que pour la LPE, des critères communs ont été retenus conjointement par les partenaires UBx et UBM.

Mme Pinède s'enquiert de l'état d'avancement des échanges avec le Rectorat concernant les pièces constitutives des dossiers de BUT actuellement rejetées, alors qu'elles pourraient éclairer les commissions dans l'appréciation des candidatures, et dont l'exclusion conduit à un appauvrissement du processus de recrutement.

M. Valat répond que le Rectorat, même s'il comprend les difficultés rencontrées, émet des réserves quant à l'utilisation de ces pièces, celles-ci s'inscrivant dans un cadre de directives et de coordination nationales. Il espère que les échanges avec le rectorat de Bordeaux seront portées à la connaissance de la réflexion au niveau nationale

M. Petit, indique que sur les critères généraux d'examen des vœux, les représentants de l'UNEF-EBM réaffirment leur opposition de principe à toute forme de sélection à l'entrée des formations. Ils estiment que le baccalauréat ou le DAEU doivent suffire pour l'accès en licence, sans examen complémentaire des dossiers, et que le diplôme de licence doit permettre l'accès aux études de master. Il précise qu'en conséquence, ils voteront contre les critères proposés.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	15
Contre :	8

➡ **La CFVU émet un avis favorable aux attendus locaux et les critères généraux d'examen des vœux pour l'admission 2026 en 1^{ère} année de 1^{er} cycle.**

IX/ LES ATTENDUS LOCAUX ET LES CRITÈRES GÉNÉRAUX D'EXAMEN DES VŒUX POUR L'ADMISSION 2026 EN 1^{ÈRE} ANNÉE DE 2^{ÈME} CYCLE

M. Valat indique que c'est la même logique que pour le 1er cycle avec une présentation légèrement différente. Des critères sont inscrits pour toutes les formations car chacune a retenu une capacité d'accueil.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	15
Contre :	8

➡ ***La CFVU émet un avis favorable aux attendus locaux et les critères généraux d'examen des vœux pour l'admission 2026 en 1^{ère} année de 2^{ème} cycle.***

X/ LE CALENDRIER ET LES MODALITÉS D'ADMISSION 2026 EN 1^{ÈRE} ANNÉE DE MASTER JOURNALISME

M. Valat rappelle que les formations en journalisme ne relèvent pas de Mon master, celles-ci bénéficiant d'une dérogation. Il précise toutefois que l'organisation d'un concours implique le respect d'un certain nombre d'exigences, notamment la définition des épreuves (écrites et orales), l'établissement d'un calendrier de recrutement, ainsi que la désignation d'un jury. Le recrutement se fera cette année via la nouvelle plateforme eCandidat.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	15
Contre :	8

➡ ***La CFVU émet un avis favorable au calendrier et aux modalités d'admission 2026 en 1^{ère} année de master***

XI/ PROJET DE CONNAISSANCE DES COÛTS DES ACTIVITÉS (P2CA) 2024.

M. Lopez indique le P2CA est une méthode nationale commune à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche visant à évaluer les coûts des activités. Il précise que cet outil constitue une aide au pilotage permettant notamment la tarification de la formation continue, l'évaluation de la soutenabilité de l'offre de formation, l'allocation des moyens et le dialogue de gestion interne.

Il expose la méthodologie du P2CA qui repose sur un calcul en coûts complets. Il explique que l'établissement remplit deux grandes missions : la formation et la recherche. Il précise qu'au sein de l'activité formation, on distingue les formations accréditées (BUT, licences, licences professionnelles et masters) des formations hors accréditation. De même, l'activité recherche comprend les activités de recherche proprement dites, la formation doctorale ainsi que la création et l'exploitation des plateformes scientifiques et technologiques.

Il indique que pour mener à bien ces deux missions principales, l'établissement mobilise des activités de soutien et de support. Il détaille les activités de soutien qui regroupent l'appui à la formation, la valorisation et l'appui à la recherche, la documentation et la vie étudiante. Il présente ensuite les activités de support qui englobent la gouvernance, le pilotage et la gestion, le patrimoine immobilier ainsi que les systèmes d'information et le numérique. Il explique que la méthodologie repose sur un principe de déversement : les coûts des activités de soutien et de support sont répartis sur les activités de formation et de recherche selon des clés de répartition. Il souligne que l'ensemble des activités est classé selon un référentiel ERC commun par domaines disciplinaires, permettant ainsi d'assurer une cohérence entre formation et recherche.

M. Lopez présente les principaux résultats pour 2024. Il indique que sur les 114 millions d'euros de dépenses de l'établissement, 70 millions d'euros sont consacrés à la formation et 44 millions d'euros à la recherche. Il précise que le coût moyen par apprenant s'établit à 4 506 euros, se décomposant en 1 941 euros de coût d'enseignement, soit 43 %, et 2 565 euros de frais environnés, soit 57 %. Il souligne que des variations importantes existent selon les types de diplômes et les domaines disciplinaires. À titre d'illustration, il mentionne un coût moyen de 8 700 euros en BUT, de 4 000 euros en licence, de 7 000 euros en licence professionnelle et de 5 000 euros en master.

Il conclut en rappelant que les données du P2CA 2024 ont été déposées sur la plateforme #dialogue le 30 juin 2025. Il annonce que les résultats seront largement diffusés au sein de l'établissement, que l'outil de calcul des coûts des formations sera actualisé et que ces données contribueront à l'élaboration du bilan de l'offre de formation actuelle ainsi qu'à la construction de la nouvelle offre de formation.

XII/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Sadran indique souhaiter revenir sur l'avis défavorable rendu par la CFVU concernant l'accréditation du M2E. Elle souligne que plusieurs points demeurent problématiques, notamment la situation des non-lauréats et un ensemble de questions encore restées sans réponse. Elle souligne toutefois la nécessité de clarifier les raisons ayant conduit au vote contre afin de pouvoir les porter de manière argumentée auprès des partenaires et du conseil d'administration. Tout en reconnaissant la légitimité des interrogations soulevées face au cadrage ministériel qui demeure peu lisible, elle estime qu'il convient néanmoins de composer avec ces contraintes. Elle insiste sur l'enjeu stratégique de ce dossier : si le CA s'aligne sur l'avis de la CFVU, ces masters pourraient être mis en œuvre sans l'UBM, dans le cadre d'une simple convention de partenariat, plaçant l'université dans une position de prestataire sans maîtrise du contenu des formations. Elle estime essentiel que l'UBM puisse accompagner les étudiants jusqu'au terme de leur formation et garantir un niveau disciplinaire suffisant avant leur entrée dans l'enseignement.

Mme Santa-Cruz indique que le principal motif du vote contre tient au nombre important de questions restées sans réponse, traduisant un projet qu'elle juge insuffisamment abouti. Elle estime qu'en l'état, il n'est pas possible de se prononcer favorablement sans garanties, ce qui reviendrait à donner un accord de principe sans visibilité.

M. Petit indique partager ce constat, soulignant le manque d'informations disponibles et les nombreuses incertitudes. Il estime qu'un avis favorable exposerait l'établissement à des décisions ultérieures potentiellement défavorables, tant pour les conditions d'exercice des enseignants que pour les situations des étudiants.

La séance est levée à 11h45.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Alexandre PÉRAUD

